

Mesures exceptionnelles annoncées par le gouvernement français

EDF prend acte des mesures annoncées ce jour par le gouvernement français et destinées à limiter la hausse des tarifs de l'électricité en 2022.

Pour rappel, ces mesures consistent notamment en :

- Une attribution complémentaire de 20 TWh de volume d'ARENH ⁽¹⁾ pour 2022 ⁽²⁾ ;
- Un report sur 12 mois à partir du 1^{er} février 2023 d'une partie de l'augmentation tarifaire relative à l'année 2022 pour les TRV résidentiels et « bleu professionnels » et, s'agissant des zones non interconnectées, de tous les professionnels, de telle sorte que la hausse de février 2022 soit plafonnée à 4% pour ces catégories de clients.

Les conséquences financières pour le groupe EDF ne peuvent pas être déterminées de façon précise à ce stade. A titre illustratif, dans l'état actuel des informations dont le Groupe dispose, l'impact de ces mesures sur l'EBITDA 2022 d'EDF est estimé à environ 8,4 Mds€ sur la base des prix de marché au 31 décembre 2021 et à environ 7,7 Mds€ sur la base des prix de marché au 12 janvier 2022 ⁽³⁾.

L'impact final sur l'EBITDA dépendra des prix de marché sur la période de mise en œuvre de ces mesures. EDF communiquera dès que possible et régulièrement sur l'évolution de cette estimation.

EDF va examiner les mesures appropriées pour renforcer sa structure bilancielle et toute mesure de nature à protéger ses intérêts. EDF communiquera de nouveau au plus tard lors de la publication des résultats annuels 2021 et dans l'attente retire sa guidance 2022 Endettement Financier Net / EBITDA ⁽⁴⁾.

(1) ARENH : Accès régulé à l'électricité nucléaire historique. Voir section 1.4.3.3 de l'URD 2020 d'EDF.

(2) Attribution de 20 TWh additionnels sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 à un prix de 46,2 €/MWh.

(3) Ce montant intègre une estimation de l'effet du report tarifaire sur le cash-flow 2022 d'environ 1,5 Mds€ sur la base des prix de marché au 31 décembre 2021 et d'environ 1,6 Mds€ sur la base des prix de marché au 12 janvier 2022. Ce report tarifaire sera sans impact sur l'EBITDA 2022 si les pertes de recettes subies sur cette période peuvent être reconnues comme des charges imputables aux obligations de service public (entrant dans le champ IAS 20).

(4) Guidance 2022 Endettement Financier Net / EBITDA d'environ 3x (Cf. CP du 10 novembre 2021).

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 37,9 millions de clients ⁽¹⁾, dont 28,7 millions en France ⁽²⁾. Il a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires consolidé de 69,0 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ES (Électricité de Strasbourg).

CONTACTS

Presse : Service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38